

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Entreprises, OUVREZ VOS PORTES AU TOURISME DE SAVOIR-FAIRE !



Ma Région | avancer, partager

bourgognefranchecomte.fr



ENTREPRISES : L'ÉTAT ET LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ VOUS AIDENT À METTRE EN PLACE DES VISITES ET PARCOURS D'ENTREPRISE !

Valorisez votre entreprise grâce au tourisme de savoir-faire : la Région vous accompagne pour développer le tourisme de découverte économique et ouvrir vos portes au moins 60 jours par an. Mettez en place un circuit de visite et mettez en valeur votre entreprise, son histoire et vos processus de production tout en permettant aux visiteurs d'acheter vos produits sur place.

QUEL TYPE DE PROJETS ?

Les projets visant le déploiement de visites d'entreprises, parcours thématiques, susceptibles de renforcer l'attractivité touristique du territoire, dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) :

- **Art et artisanat** : bois, horlogerie-bijouterie-joaillerie, lunetterie, maroquinerie, art de la table, métiers d'art,
- **Industrie et énergie** : mobilité, énergies renouvelables, hydrogène, métallurgie, santé,
- **Agroalimentaire** : vins, fromages, industries agroalimentaires,
- **Dépenses éligibles** : accueil du public et/ou création du circuit de visite : études, travaux intérieurs ou extérieurs, aménagements, équipements, outils de médiation, signalétique.



POUR QUI ?

Les TPE - PME au sens communautaire :

- Les entreprises considérées comme des TPE, de plus de 5 salariés et réalisant un CA HT de moins de 2 millions d'euros
- Les PME, de moins de 250 personnes, ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas les 43 millions d'euros
- Et n'ayant jamais, entre 2017 et 2019 (soit en excluant la période de la crise sanitaire 2020-2021), ouvert de façon régulière aux touristes (soit 80 jours par an, de mai à septembre ou 60 jours par an, du 15 juin au 30 septembre).



COMMENT FAIRE ?

- Au préalable du dépôt de dossier, les projets des entreprises doivent être analysés par un cabinet spécialisé en tourisme de savoir-faire. Cette analyse n'est pas financée et peut porter sur : potentiel touristique du projet, contenu de l'offre de visite de l'entreprise, moyens humains et techniques dédiés au projet, pérennité économique et cohérence financière du projet, stratégie marketing du projet.
- Les entreprises devront s'engager à concrétiser leur projet d'ouverture dans les 24 mois suivant la notification de leur accompagnement par la Région.
Règlement d'intervention sur le site de la Région et dépôt du dossier en ligne :
www.bourgognefranchecomte.fr/index.php/node/3571
- **Date limite pour candidater :**
30 juin 2026
- **Subvention plafonnée à 64 000 €**

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Région Bourgogne-Franche-Comté

Direction du tourisme

tsf@bourgognefranche-comte.fr



Conception, réalisation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction de la communication et des relations avec les citoyens © BFC-Produits Gourmands BFC-Image & Associés, David Cesbron, DR.

Ma Région | avancer, partager

bourgognefranche-comte.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE